

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-275 du 5 Juillet 1984

portant nomination à titre exception-
nel et civil dans l'Ordre National du
Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 65-29 du 14 août 1965 portant refonte des Lois
N°s 60-26 du 21 juillet 1960 et 62-14 du 26 février 1962
créant l'Ordre National du Bénin ;
- VU le décret N° 72-72 du 4 avril 1972 portant nomination du
Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le décret N° 72-73 du 4 avril 1972 portant nomination des
Membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- SUR proposition du Ministre du Travail et des Affaires Sociales
approuvée par le Comité Permanent du Conseil Exécutif National
en sa séance du 18 avril 1984,
- VU la décision N° 84-36/ANR/CP/P du 11 juin 1984 du Comité
Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, autori-
sant le Président de la République à décerner une distinc-
tion honorifique à Son Excellence Monseigneur Lucien Monsi
AGBOKA, Evêque d'Abomey.

DECRETE :

Article 1er. - Est élevé, à titre exceptionnel et civil, à la
dignité de GRAND OFFICIER de l'Ordre National du Bénin, pour
prendre rang du 11 juin 1984 :

Son Excellence Monseigneur Lucien Monsi AGBOKA,
Evêque d'Abomey.

.../...

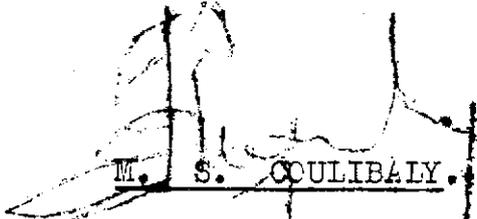
Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel. -

Fait à COTONOU, le 5 Juillet 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU. -

Le Grand Chancelier de l'O.N.B.,


M. S. COULIBALY. -

Ampliations : PR 8 - CC/PRPB 4 - Ministères 22 - Gde Chanc. 10
ANR 6 - CPC 4 - PG/PPC 2 - SGG 4 - DPE-DIC-INSAE 6 - SPD 2 - ONEPI 2 -
IGE et ses Sections 4 - DCCT 1 - CSM 1 - UNB-FASJEP-INSJA 6 -
BN-DAN 4 - Préfets 6 - JORPB 2 - Intéressé 1. -